

NÉCROLOGIE

M. ESTOUBLON

La perte que vient de faire la Faculté de droit de Paris en la personne de M. Robert Estoublon a été vivement ressentie en Algérie. Car, malgré que dix années, bientôt, se soient écoulées depuis que M. Estoublon a quitté ce pays, on n'y a pas perdu le souvenir des services rendus par lui à l'enseignement supérieur algérien ; ses anciens élèves n'ont point oublié sa bienveillance ; et on lui a su gré de l'intérêt, qu'en dépit de l'éloignement, il n'a cessé de témoigner à tout ce qui concernait l'Algérie, de l'affabilité avec laquelle il a toujours accueilli les jeunes algériens allant à Paris compléter leurs études juridiques.

Appelé, presque au début de sa carrière, à la direction de l'École de Droit qui venait d'être créée à Alger, M. Estoublon s'y révéla comme un administrateur de premier ordre. Grâce à lui, la nouvelle École put traverser, sans encombres, la période toujours difficile des débuts, et atteignit rapidement un degré de prospérité tel, que le droit de conférer le grade de licencié que, primitivement elle ne possédait pas, ne tarda pas à lui être concédé. M. Estoublon avait, d'ailleurs, une haute idée de ses fonctions ; il en avait la fierté au meilleur sens du mot, car s'il était très attaché à ses prérogatives directoriales, il avait conscience des devoirs découlant de sa charge et ne craignait point, lorsqu'il le fallait, d'en assumer les responsabilités.

Mais, les occupations administratives, malgré qu'il fût un administrateur des plus consciencieux, ne suffisaient pas pour absorber toute l'activité de M. Estoublon. Il entreprit la publication d'un *Recueil de Jurisprudence algérienne*, dans lequel se trouvent classées dans l'ordre chronologique, puis groupées par ordre de matières, et choisies avec beaucoup de discernement, les plus importantes parmi les décisions des juridictions algériennes intervenues depuis 1830 jusqu'à la fin de l'année 1876.

En 1835, il participa à la fondation de la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, dont il a gardé, jusqu'à sa mort, la direction, et dans laquelle, à côté d'études doctrinales, se trouvent recueillies, principalement, les décisions de jurisprudence et les lois et décrets intéressant l'Algérie et la Tunisie.

Mais, l'œuvre capitale de M. Estoublon a été le *Code de l'Algérie annoté*,

qu'il a publié en collaboration avec un savant magistrat de la Cour d'Alger, M. le conseiller Lefébure. C'est là un véritable travail de bénédictin, merveilleusement conçu et remarquablement exécuté, qui fait, aux auteurs ainsi qu'à l'éditeur, le plus grand honneur et duquel mon collègue Larcher a pu dire que, sans lui, il n'eût pas entrepris la confection de son *Traité de législation algérienne*.

En dépit de la maladie qui le torturait depuis plusieurs mois, M. Estoublon avait conservé toute son énergie et sa puissance de travail. Quelques jours avant sa mort, il se préoccupait encore d'assurer la publication de la *Revue* qu'il dirigeait, et envoyait à son éditeur une liasse considérable d'épreuves corrigées et annotées de sa main.

M. Estoublon n'appartenait pas à notre Société, mais étant donné le caractère et l'importance de ses travaux scientifiques, nous n'aurions pu, sans injustice, nous abstenir de rendre ici, à sa mémoire, un hommage respectueux et attristé.

M. MORAND.

LE LIEUTENANT-COLONEL RINN

Le 6 mars 1905, s'est éteint à Alger le lieutenant-colonel Rinn (de l'armée territoriale), ancien chef du Service central des Affaires indigènes, conseiller honoraire du Gouvernement qui fut, pendant sept années, président de la *Société historique algérienne* et qui était resté son président honoraire.

Rinn, Louis-Marie, était né à Paris le 28 mars 1838, d'une famille qui a fourni des maîtres éminents à l'Université. Son oncle, grammairien distingué qui fit longtemps autorité, fut proviseur du Lycée Louis-le-Grand et Recteur de l'Académie de Strasbourg. Son frère aîné, Wilhelm Rinn, mourut prématurément professeur au Collège Rollin.

Admis à Saint-Cyr en 1855, à 17 ans, Rinn était sous-lieutenant au 83^e régiment de ligne, lorsque les faits insurrectionnels qui marquèrent l'année 1864, firent envoyer son corps en Afrique. Tout de suite, il fut saisi par cette Algérie à laquelle il allait consacrer le reste de son existence, et pour mieux s'y attacher, il obtenait, dès le 13 septembre suivant, son admission dans le service des Affaires arabes où allait se dérouler désormais sa carrière militaire. En juin 1880, il devint chef du Service central des affaires indigènes. Cinq ans plus tard, lors de la suppression de ce service, il était nommé conseiller du gouvernement et prenait peu après sa retraite de chef de bataillon.

Au cours de sa longue carrière, toute de travail et de labeur, Rinn a publié de nombreux ouvrages sur la langue, les mœurs et les coutumes des indigènes. De tous ses écrits, il faut citer plus particulièrement l'étude sur l'islam algérien, intitulée *Marabouts et Khouan* et *l'Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*.

Avant lui, on ne possédait sur les confréries musulmanes de l'Algérie que les travaux méritoires mais vieillies de MM. Brosselard et de Neveu. Rinn conçut le projet de combler cette lacune et, après un minutieux dépouillement d'archives, après d'actives investigations sur les points les plus reculés de la colonie, il parvint à réunir et à coordonner les matériaux de cette œuvre primordiale à laquelle il a attaché son nom et qui est restée jusqu'ici, en France, l'ouvrage fondamental sur la matière.

Dans *l'Histoire de l'insurrection de 1871*, il s'est complu à raconter des faits auxquels il avait été souvent mêlé ou qu'il avait pu tout au moins suivre de près. L'ouvrage y puise un intérêt tout particulier.

Les études publiées par lui dans la *Revue Africaine* formeraient une longue énumération. Citons plus spécialement :

1881. — *Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les indigènes berbères.*

1885. — *Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha.*

1887. — *Lettres de Touareg. — Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871.*

1889. — *Les origines berbères : études linguistiques et ethnologiques.*

1891. — *Deux documents indigènes sur l'insurrection de 1871.*

1893. — *Localités désignées par Procope en son récit de la deuxième expédition de Salomon dans le Djebel Aourès.*

1894. — *Notice sur le général Lallemand.*

1897 à 1899. — *Le royaume d'Alger sous le dernier dey.*

1902. — *Notice sur le général Boissonnet.*

A cette liste déjà longue, il faut ajouter des travaux d'un caractère plus technique, comme :

1882. — *Cours de lecture et d'écriture françaises à l'usage des indigènes lettrés d'Algérie*, en collaboration de M. l'Interprète Ahmed ben Brimath.

1885. — *Régime pénal de l'indigénat. Les commissions disciplinaires.*

1886. — *Nos frontières sahariennes.*

Citons encore : une notice bibliographique sur *M. H. de Grammont*, publiée en collaboration avec M. Jacqueton (1892), et trois études parues dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, les dernières qu'il ait publiées ; ce sont :

1902. — *Origine des droits d'usages des sahariens dans le Tell.*

1902. — *Le penon d'Alger.*

1903. — *Les grands tournants de l'histoire de l'Algérie.*

Les dernières années de la vie du Colonel Rinn furent consacrées à écrire une grande *Histoire de l'Algérie* en onze volumes. C'était un monu

ment durable qu'il avait projeté d'élever à son pays d'adoption comme un suprême témoignage de l'affection qu'il lui portait. S'il n'eut pas le temps de faire paraître ce labour de ses derniers jours, il eut du moins la joie d'avoir achevé son œuvre toute entière avant d'être arrêté par la maladie qui devait l'emporter.

Espérons que cet ouvrage important, fruit d'un travail de longue haleine, ne restera pas manuscrit.

Il est à souhaiter qu'une telle œuvre voit le jour et que chacun puisse profiter des enseignements qui y sont accumulés.

N. LACROIX.

